

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

### EXTRAIT N° 66.18 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Membres du Conseil Communautaire :

- En exercice : 93
- Présents ou représentés : 72
- Votants : 72
- Suffrages exprimés : 72 (72 pour)
- Secrétaire de séance : M. Nicolas JAUBERT

**SEANCE DU 06 MARS 2018**

Le six mars deux mille dix-huit, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt-huit février deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes du Bersac, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

#### Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT représenté par M. Alain RAHON à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Claude PESCE
- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD représentée par M. Robert ZUNINO à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Valérie CHARMASSON
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe :
  - M. Edmond FRANCOU
  - M. Damien DURANCEAU
  - M. Daniel NUSSAS représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HELLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de La Pierre : M. Eric ODDOU
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - Mme Henriette MARTINEZ
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Laurent MAGADOUX
  - M. Gino VALERA
  - M. Robert GARCIN
  - M. Michel JOANNET
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Séverine MARTIN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Jacques LACHAMP à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Mison :

- M. Robert GAY
- M. Didier CONSTANS
- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR représentée par Mme Josy OLIVIER à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alain GABET
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI représentée par M. Luc DELAUP à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Catherine BLOCH représentée par Mme Elisabeth COLLOMBON à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND représenté par M. Nicolas JAUBERT à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Olivier JOASSON
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
  - M. Bernard MATHIEU représenté par M. Alain D'HEILLY à qui il a donné procuration
  - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Christiane GHERBI représentée par Mme Odile REYNAUD à qui elle a donné procuration
  - Mme Nicole PELOUX représentée par M. Gino VALERA à qui elle a donné procuration
  - M. Marcel BAGARD
  - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
  - M. Christian GALLO représenté par Mme Martine GARCIN à qui il a donné procuration
  - Mme Françoise GARCIN représentée par M. Marcel BAGARD à qui elle a donné procuration
  - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
  - M. Christophe LEONE
  - M. Sylvain JAFFRE représenté par M. Christophe LEONE à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : Mme Andrée GIORDANENGO représentée par Mme Cécile LIOTARD à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Géraldine DELIANA
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - M. Albert MOULLET
  - Mme Isabelle BOITEUX représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

**Absents non représentés :**

- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI

- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Serres : Mme Marie-Christine SCHUMACHER
- Pour la commune de Sisteron : M. Nicolas LAUGIER
- Pour la commune de Sisteron : M. Michel AILLAUD
- Pour la commune de Sisteron : M. Franck PERARD
- Pour la commune de Sisteron : Mme Sylvia ODDOU
- Pour la commune de Sisteron : Mme Christine REYNIER
- Pour la commune de Sisteron : Mme Céline GARNIER
- Pour la commune de Sisteron : Mme Colette RODRIGUEZ
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valdoule : Mme Nathalie BOURGEAUD
- Pour la commune de Valdoule : Mme Liliane COMBE
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

### **ORDRE DU JOUR : Créations et suppression d'emplois permanents**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

#### **Pour le pôle Aide aux communes :**

Au vu de l'accroissement des missions du pôle, l'agent en charge de sa direction, actuellement employé en CDI de droit public et occupant un emploi permanent à temps non complet d'attaché territorial, souhaite augmenter son temps de travail et passer de 32h hebdomadaires à 35h hebdomadaires.

#### **Pour le pôle Environnement :**

Dans le cadre du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG), subventionné en grande partie par l'ADEME (24 000 euros pour un agent à temps complet), la chargée de mission recrutée en contrat à durée déterminée sur un emploi permanent d'attaché territorial, souhaite augmenter son temps de travail et passer ainsi de 28h hebdomadaires à 32h hebdomadaires.

#### **Pour le pôle Administration générale :**

Le principe de lancement d'une consultation pour une étude de préfiguration du schéma directeur informatique de la CCSB, estimée entre 30.000 et 50.000 €, avait été approuvé par le Bureau de la CCSB le 8 janvier 2018.

A la suite de problèmes techniques importants rencontrés au bâtiment siège de Sisteron, la CCSB s'est rapprochée de la commune de Sisteron et notamment de son service Informatique afin de trouver des solutions ponctuelles de dépannage mais également pour obtenir des conseils techniques et stratégiques quant à la mise en place du schéma informatique.

Compte tenu de cette expérience, le Bureau estime que plutôt que de réaliser une étude qui nécessitera in fine le recrutement d'un personnel interne pour mettre en œuvre le plan d'actions préconisé, il serait plus pertinent de recruter rapidement en interne un technicien informatique qui aura pour missions :

- l'administration des réseaux internet et téléphonie (serveurs, pare-feu, switch, droits d'accès) ;
- la maintenance informatique à distance et sur sites, aide et conseils aux utilisateurs ;
- la réalisation de tâches administratives dont la recherche de prestataire et le suivi de projets informatiques.

La commission des ressources humaines qui s'est réunie le 29 janvier 2018 a émis un avis favorable à ce recrutement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil communautaire lors de sa réunion du 25 janvier 2018 et dans l'attente de l'avis du Comité Technique, il est donc proposé :

Pour le pôle Aide aux communes :

- de créer, à compter du 01/04/2018, un emploi permanent à temps complet (35h hebdomadaires) d'attaché territorial (catégorie A) et d'établir un avenant au contrat à durée indéterminée de l'agent exerçant la fonction de directrice de pôle,
- de supprimer, à compter du 01/04/2018, un emploi permanent à temps non complet (32h hebdomadaires) d'attaché territorial (catégorie A)

Pour le pôle Environnement :

- de créer, à compter du 01/04/2018, un emploi permanent à temps non complet (32h hebdomadaires) d'attaché territorial (catégorie A) et d'établir un avenant au contrat à durée déterminée de l'agent exerçant la fonction de chargé de mission ZDZG,
- de supprimer, à compter du 01/04/2018, un emploi permanent à temps non complet (28h hebdomadaires) d'attaché territorial (catégorie A)

Pour le pôle Administration générale :

- de créer, à compter du 01/05/2018, un emploi permanent à temps complet (35h hebdomadaires) d'ingénieur territorial (catégorie A) et de nommer sur cet emploi un agent contractuel pour une durée de 1 an selon l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 afin d'exercer les fonctions de technicien informatique. La rémunération de l'agent serait calculée par référence au 2<sup>ème</sup> échelon du grade d'ingénieur territorial.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve les créations et suppressions d'emplois permanents proposées ;
- approuve la modification du tableau des effectifs correspondant au budget général et au budget annexe des déchets ménagers ;
- prévoit les crédits nécessaires aux budgets concernés ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.  
Pour extrait conforme  
Le Président,  
Daniel SPAGNOU

